

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 79 (1934)
Heft: 7

Buchbesprechung: Lectures politiques militaires

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LECTURES POLITIQUES MILITAIRES

Grundzüge der Wehrpolitik, par K.-L. von Oertzen. (Principes de politique militaire). 266 p. in-8. Prix : cartonné 6 Mk., relié, 7 Mk.

Wehrgedanken, études de politique militaire, publiées par le lieutenant-général a. d. de Cochenhausen, 203 p. in-8. Prix : cartonné, 5 Mk., relié, 6.50 Mk.

Deux ouvrages de valeur, publiés en 1933 par la Hanseatische Verlagsanstalt, de Hambourg.

Il ne faut pas chercher dans le livre du colonel v. Oertzen une théorie de la guerre à la Banse. Le but de l'auteur est plus modeste et il nous semble l'avoir atteint complètement. Ce qu'il a voulu rédiger, c'est, comme il le dit lui-même, une sorte d'A. B. C. de politique militaire à l'usage de ses concitoyens dont la plupart n'y entendent rien. C'est, en quelque sorte, un guide et non un catéchisme.

L'ouvrage se divise en trois parties : les données, l'instrument, son emploi.

La première partie, fort brève, traite des conditions géographiques, ethnologiques, économiques, politiques et de leur influence sur la politique militaire.

Dans la deuxième partie, l'auteur étudie l'instrument, c'est-à-dire les institutions militaires ; il passe en revue les diverses formes d'armées, armées de métier, de cadres, de milices et fait ressortir les avantages et les inconvénients de chaque système. Il traite de la discipline, de la formation des cadres, de l'organisation du haut commandement, bref de tout ce qui constitue une armée.

La politique militaire proprement dite est l'objet de la troisième partie : l'emploi de l'instrument. Elle est traitée sur un ton didactique et impersonnel, sobrement et clairement.

La notion de propagande n'apparaît et encore bien discrètement, que dans les données statistiques sur les armements, qui terminent l'ouvrage. Ce qui concerne l'armée suisse, par exemple, est clair et juste, mais l'auteur a cru devoir y ajouter un petit couplet qui montre le bout de l'oreille :

« La Confédération suisse est déclarée neutre. Son armée est destinée à prévenir toute violation de sa neutralité. Elle y a réussi pendant la guerre mondiale, *bien que la France ait considéré à plusieurs reprises l'idée d'une opération à travers la Suisse.*

» La situation de la Suisse est devenue plus difficile depuis que l'Allemagne a été évincée du jeu international à ses frontières. Pour l'Allemagne c'est un gain d'avoir, à sa frontière sud-ouest, un voisin sur la neutralité duquel elle peut compter sûrement. C'est pourquoi, nous nous félicitons de tout renforcement de

l'armée suisse, renforcement d'ailleurs prévu actuellement. »

Remercions le colonel v. Oertzen de cette dernière phrase et dédions-la à ceux qui craignent que les Allemands ne soient mécontents si nous fortifions notre frontière nord.

* * *

Le volume d'études publié par le général v. Cochenhausen est dans le même ordre d'idées. C'est un ouvrage de vulgarisation et non de propagande, qui fait, en quelque sorte, suite au précédent. L'un se borne à l'étude des questions générales, l'autre examine avec quelque détail les sujets les plus divers. Nous y retrouvons le colonel v. Oertzen qui y traite entre autres « De la forme de l'Etat et de l'armée ». L'écrivain bien connu, major Kurt Hesse y écrit sur « l'Esprit de 1914 », le savant Dr Hauslian sur « le développement de l'arme chimique dans l'après-guerre », le général de Cochenhausen lui-même, sur : « La lutte contre un ennemi plus fort » et « les institutions militaires de la Russie ». Plusieurs autres écrivains de mérite militaires et civils, ont contribué à écrire les quatorze études de ce très intéressant et très instructif volume.

Relevons seulement l'article du capitaine Ulrich Liss sur « le système de milice suisse ». L'auteur y expose, en dix pages et d'une façon claire et complète, nos institutions militaires, et termine par des considérations que je crois intéressantes et utiles de reproduire ci-dessous :

« La Suisse est le seul pays qui ait une armée de milice pure, sans aucune troupe permanente. Si l'on veut évaluer la valeur guerrière de cette armée, on doit tenir compte de la situation politique spéciale de la Suisse, de ses conditions géographiques et surtout de ses traditions militaires. C'est sur ces bases, que ne possède pas chaque Etat, que sont fondées les milices suisses. Dans « la plus démocratique des républiques », les institutions militaires reposent sur une base saine et plutôt autocratique, car sans discipline, la milice est inemployable. La discipline exige des qualités physiques et morales, que la masse ne peut guère acquérir par une instruction de très courte durée. Et pourtant, la discipline des milices suisses est bonne. Cela tient à des raisons plus profondes ; dans ce peuple de montagnards, élevé dans l'âpre lutte contre les forces de la nature, se trouvent en germe les éléments de la discipline militaire. La milice suisse est le reflet d'un peuple discipliné, imbu d'un réel sentiment de ses devoirs envers la nation et l'Etat. Depuis des siècles, le citoyen suisse est habitué à considérer le service militaire non seulement comme un devoir, mais comme un droit et un honneur ; cette tradition populaire est un facteur puissant de la valeur de l'armée de milices. Rappelons que, lorsque après la guerre mondiale, pour des motifs d'économie, on diminua le recrutement, de nombreux suisses non incorporés exigèrent le droit d'être appelés à ce service d'honneur.

» Une armée de milices est, en outre, inemployable si ses membres ne travaillent pas volontairement à leur perfectionnement en dehors du service. Ce travail volontaire se fait en Suisse sur une grande échelle ; il y est considéré comme un devoir envers la patrie, à un degré qui se trouve rarement ailleurs. Et tout le

service militaire prévu par la loi exige des sacrifices importants en temps et en efforts.

» C'est seulement sur ces bases et dans ces circonstances qu'il est possible d'éviter les dangers des trois défauts de la milice pure : le manque de cohésion, l'aptitude technique limitée, la question des chefs.

» Les Suisses reconnaissent clairement ces défauts et l'on doit dire qu'ils font tout ce qui est humainement possible pour y parer. »

Notons que l'auteur, malgré tous les compliments, parfois trop flatteurs, qu'il nous décerne, met un point d'interrogation final sur l'aptitude de notre armée à la guerre.

La même note se retrouve dans la conclusion du livre, rédigée par le colonel v. Oertzen :

« La Suisse seule a une armée de milices pure. Le baptême du feu lui a été jusqu'ici épargné. L'histoire militaire ne renseigne pas sur la valeur guerrière de la milice dans la guerre moderne... Notons qu'en Suisse aussi des voix autorisées ont élevé des doutes sur la valeur de la milice, et ont fait des propositions pour en changer et en améliorer l'organisation. »

Pour qui sait lire entre les lignes, tout cela veut dire que nous devons aussi nous poser sérieusement la question : Notre système *purement* milicien répond-il aux exigences de la guerre de demain ? Ne devrions-nous pas le renforcer par certains éléments permanents ?

L.